



Collonges sous-Salève

Collonges-sous-Salève, 5 avril 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal

qui se tiendra à la salle des fêtes le

11 avril 2023 à 19h45

ORDRE DU JOUR :

I. Délibérations

ADMINISTRATIF

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Mise en place d'une commission Marché ;

RESSOURCES HUMAINES

3. Mise à jour définitif du tableau des effectifs du personnel communal ;

URBANISME & ENVIRONNEMENT

4. Accord de principe sur la démarche de valorisation paysagère du col de la Croisette et signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes de la Muraz et d'Archamps ;
5. Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'urbanisme ;
6. Requalification du groupe scolaire Charles Perrault : lancement du concours d'architecte ;

FINANCES

7. Subvention D.E.T.R ;
8. Approbation du compte administratif 2022 « budget principal » ;
9. Approbation du compte de gestion 2022 « budget principal » ;
10. Affectation des résultats 2022 « budget principal » ;
11. Fixation des taux d'imposition des impôts locaux ;
12. Adoption du budget primitif 2023 ;

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Vincent LECAQUE



Liste des ANNEXES

- Tableau des effectifs du personnel communal
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des communes de Collonges sous Salève et La Muraz à la commune d'Archamps
- Valorisation paysagère du Col de la Croisette
- Utiliser le lien ci-après pour télécharger le détail de la modification n°2 du Plan Local d'urbanisme sur la plateforme Wetransfer : <https://we.tl/t-ot4Yw3QfwO>

Pièces jointes

- Note de synthèse